

## **OPERATION INTERMINISTRIELLE VACANCES 2010**

### **période estivale**

### **SECURITE DES CONSOMMATEURS**

Trois objectifs ont été fixés pour l'année 2010:

- **l'information fidèle et loyale du consommateur vacancier** pour une meilleure défense de son pouvoir d'achat, grâce à des dispositifs permettant de vérifier le respect des règles d'information du consommateur, notamment dans le secteur de l'hébergement proposé sur internet, et de lutter contre les pratiques commerciales déloyales... ;
- **la sécurité sanitaire des aliments** (hygiène des denrées, gestion des invendus, respect des températures de conservation des produits et des procédures de nettoyage, formation du personnel) **et la sécurité du consommateur dans le domaine des produits non alimentaires** (jouets nautiques, aires collectives de jeux ...) **et des prestations de services** (activités de loisirs et activités sportives...);
- **le bon fonctionnement concurrentiel des marchés** par une surveillance étroite des comportements limitant l'exercice de la libre concurrence et plus généralement par des initiatives visant le paracommercialisme et l'économie souterraine.

Par ailleurs, **l'opération protection animale vacances** fixe pour objectif la conduite d'actions ciblées sur certains types d'établissement. Il s'agit de contrôler les établissements ayant une activité en augmentation en cette saison (pensions, refuges et fourrières pour animaux, établissements détenant des équidés, manifestations consacrées aux animaux) et par une enquête spécifique concernant les fourrières.

Cette année au mois de juin, dans un autre contexte, les agents de la DDPP sont intervenus sur le site du festival RIO LOCO auprès des commerçants non sédentaires pour inspecter les règles d'hygiène dans les points de vente alimentaires et de restauration, la sécurité des articles non alimentaires, et d'une manière générale l'information claire et loyale du consommateur.

Des opérations similaires seront réalisées sur les sites de Toulouse-plage et à l'occasion du Tour de France à Revel et Luchon. Dans ces deux-villes étapes, l'attention sera également portée sur l'hébergement pour y vérifier, outre l'information des vacanciers sur les prix, la véracité des allégations publicitaires, y compris sur internet.

**En 2009**, l'Opération Vacances a donné lieu à :

**348 contrôles** qui ont débouché sur 57 avertissements et autres mesures administratives, et sur 7 procès verbaux transmis au Procureur de la République.

A ce bilan des contrôles 2009, se sont ajoutés **89 inspections** supplémentaires réalisées par le service communal d'hygiène et de santé de la ville de Toulouse (SHS) et l'ex-direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) devenue une unité territoriale de l'Agence régionale de santé (ARS). Ces contrôles s'étaient soldés par 19 avertissements, 1 procès-verbal et une fermeture d'établissement.

## Qu'est ce que la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, toutes les missions dédiées à la protection et à la sécurité du consommateur sont regroupées au sein de la direction départementale de la protection des populations.

La DDPP est issue du regroupement de l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes<sup>1</sup> (UDCCRF) et de la direction départementale des services vétérinaires<sup>2</sup> (DDSV).

La DDPP garantit la sécurité sanitaire et la protection économique des consommateurs par un pilotage unique des programmes de contrôle, d'information et de prévention. Les missions de la DDPP reposent sur :

- la santé des animaux, leur protection et celle de l'environnement ;
- la sécurité sanitaire, la qualité et la loyauté des produits alimentaires « *du champ à l'assiette* » ;
- la qualité, la loyauté et la sécurité des produits industriels et des services ;
- la protection des consommateurs.
- 

L'opération interministérielle vacances 2010 (OIV) vient traduire concrètement sur le terrain les données de ce nouvel environnement administratif : tous les contrôles renforcés conduits dans ces domaines durant l'OIV le sont par des inspecteurs/enquêteurs d'une seule et même structure : la DDPP.

---

<sup>1</sup> Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

<sup>2</sup> Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche